

SI VOTRE SITUATION EST LA SUIVANTE :

- **Agent de catégorie C, niveau de formation infra BAC** : joindre une attestation sur l'honneur
- **Agent en situation de handicap (RQTH, titulaire d'une pension d'invalidité, victime d'accident du travail ou maladie professionnelle et titulaire d'une rente)** : joindre le justificatif en fonction de la situation
- **Agent présentant un risque d'usure professionnelle** : joindre une attestation du médecin du travail

VOUS POUVEZ BENEFCIER JUSQU'À
72 HEURES D'ACCOMPAGNEMENT
POUR VOTRE BILAN DE COMPETENCES
POSSIBILITE DE REALISER UN BILAN
TOUS LES 3 ANS

Contacts :

Dominique CHARBONNEL
d.charbonnel@anfh.fr

Karine MARRO
k.marro@anfh.fr